



## **Santé - Pharmacien.**

Par arrêté ministériel du 21 décembre 2016, Monsieur Sy-Huong DU, né le 12 mars 1974, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.





**Administration des services techniques de l'agriculture - Démission.**

Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2016 démission honorable de ses fonctions avec faculté de faire valoir ses droits à la retraite a été accordée, sur sa demande à Monsieur ASCHMAN Antoine, chargé d'études à l'Administration des services techniques de l'agriculture, et ce avec effet au 13 février 2017.

Le titre honorifique de ses fonctions est accordé au prénommé.





**Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative - Institut national d'administration publique - Vacance de poste.**

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que l'Institut national d'administration publique dispose d'une autorisation pour l'engagement d'un fonctionnaire du groupe de traitement C1 administratif chargé des missions suivantes :

Interlocuteur de l'INAP avec le CTIE dans le contexte de la GED

Gestion des assimilations dans SAP/HR

Gestion des infrastructures et de la logistique de l'INAP

Mise en place et gestion de l'Interface Microsoft Sharepoint pour les réseaux collaboratifs de l'institut

Gestion des comptes de formation continue

Divers

Le recrutement se fera conformément à la procédure de la loi du 25 mars 2015 fixant les conditions et modalités de l'accès du fonctionnaire à un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé de l'Etat à groupe d'indemnité supérieur au sien.





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant un jury d'examen pour les études dans le cadre du programme des formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 16 ;  
Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Réseaux de Télécommunication », offert au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette, est institué un jury d'examen pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 2.**

Le jury d'examen visé à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :

Commissaire de Gouvernement et Président :	Monsieur Jerry Lenert, Pédagogue au MESR
Membres :	Monsieur Patrick Straus, Directeur du LTE
	Monsieur Gérard Neu, Professeur
	Monsieur Raphaël Rischard, Professeur
	Monsieur Roland Damiani, Professeur
	Monsieur Claude Loullingen, Professeur
	Monsieur Pierre Mousel, Professeur.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre du jury d'examen pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant un groupe curriculaire pour les études dans le cadre du programme des formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur;

Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 janvier 2017 portant nomination du coordinateur pour le programme de formation « Réseaux de Télécommunication » dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Réseaux de Télécommunication », offert au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette, est institué un groupe curriculaire pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 2.**

Le groupe curriculaire visé à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :

Président: Patrick Straus, Directeur du LTE  
Coordinateur: Gérard Neu, Professeur  
Membres: Raphael Rischard, Professeur  
Roland Damiani, Professeur  
Serge Linckels, Professeur  
Yves Schlüter, Intervenant externe.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre du groupe curriculaire pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant 7 jurys d'examen pour les études dans le cadre du programme des formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 16;  
Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre des formations aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) et offertes au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS), sont institués 7 jurys d'examen pour l'année scolaire 2016-2017.

Les jurys d'examen sont composés comme suit :

1) Jury d'examen pour le programme de formation « Infirmier/ière en pédiatrie »:

Commissaire de Gouvernement et Président: Madame Corinne Kox, Chargée de mission au MESR

Membres :  
Madame Maryse Goedert, Directrice au LTPS  
Madame Anouk Baden, Professeur  
Madame Simone Reiland, Professeur candidat  
Madame Olivia Simoes, Professeur  
Dr Roland Seligmann, Intervenante externe  
Madame Stéphanie Wolter, Intervenante externe

2) Jury d'examen pour le programme de formation «Infirmier/ière en anesthésie et réanimation»:

Commissaire de Gouvernement et Président : Madame Corinne Kox, Chargée de mission au MESR

Membres :  
Madame Muriel De Smet, Directrice-adjointe au LTPS  
Monsieur Fred Ferron, Professeur  
Monsieur Max Theissen, Professeur candidat  
Dr Martine Ferring, Intervenante externe  
Dr Pascal Stammet, Intervenante externe  
Monsieur Remy Grandidier, Intervenante externe

3) Jury d'examen pour le programme de formation «Infirmier/ière psychiatrique»:

Commissaire de Gouvernement et Président : Madame Corinne Kox, Chargée de mission au MESR

Membres :  
Madame Maryse Goedert, Directrice au LTPS  
Madame Danielle Jung, Professeur  
Madame Marielle Wirtgen, Professeur  
Madame Catherine Scaufaire, Chargée d'éducation  
Madame Marie-France Filser, Chargée d'éducation

Dr Paul Hedo, Intervenant externe

4) Jury d'examen pour le programme de formation «ATM de chirurgie» :

Commissaire de Gouvernement et Président : Madame Christiane Huberty, Conseiller au MESR

Membres : Madame Muriel De Smet, Directrice-adjointe au LTPS  
Monsieur Claude Wagener, Professeur  
Madame Anne Jutta Noben, Professeur  
Madame Christiane Silva, Professeur stagiaire  
Dr André Ries, Intervenant externe  
Monsieur Patrick Schwarz, Intervenant externe

5) Jury d'examen pour le programme de formation «Sage-femme»:

Commissaire de Gouvernement et Président: Madame Corinne Kox, Chargée de mission au MESR

Membres: Madame Maryse Goedert, Directrice au LTPS  
Madame Nicole Weber, Professeur  
Madame Anouk Baden, Professeur  
Madame Olivia Simoes, Professeur  
Madame Carole Lemos, Professeur  
Dr Didier Van Wymersch, Intervenant externe

6) Jury d'examen pour le programme de formation «Infirmier/ière en soins généraux»:

Commissaire de Gouvernement et Président: Madame Corinne Kox, Chargée de mission au MESR

Membres: Madame Maryse Goedert, Directrice au LTPS  
Monsieur Roland Muller, Professeur  
Monsieur Gilles Evrard, Professeur  
Madame Muriel De Smet, Directrice-adjointe au LTPS  
Monsieur Stephan Dumange, Professeur  
Madame Christiane Mertens, Infirmière-enseignante graduée

7) Jury d'examen pour le programme de formation «ATM de radiologie»:

Commissaire de Gouvernement et Président : Madame Christiane Huberty, Conseiller au MESR

Membres: Madame Muriel De Smet, Directrice-adjointe au LTPS  
Madame Renate Rinnerhofer, Professeur  
Monsieur Claude Wagener, Professeur  
Madame Nadine Weiler, Professeur candidate  
Monsieur Robert Kanz, Professeur stagiaire

**Art. 2.**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté ministériel du 3 novembre 2016 instituant 7 jurys d'examen dans le cadre des formations aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique pour Professions de Santé pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre des jurys d'examen pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**

---







**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant une commission ad hoc relative à l'admission des candidats pour les formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offertes au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT) en vue de l'année scolaire 2017-2018.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 11 (3) ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Gestion d'Entreprise et Développement Durable », offert au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT), est instituée une commission ad hoc relative à l'admission des candidats en vue de l'année scolaire 2017-2018.

**Art. 2.**

La commission ad hoc visée à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :

Président: Madame Christiane Huberty, Conseiller au MESR  
Membres: Monsieur Yves Monville, Directeur-adjoint au LTETT  
Monsieur Mario Gaul, Professeur  
Monsieur Pitt Schneider, Professeur  
Madame Andrea Pereira, Chargée d'éducation.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera transmise à chaque membre de la commission ad hoc d'admission pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant un jury d'examen pour les études dans le cadre du programme des formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 16 ;  
Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Gestion d'Entreprise et Développement Durable », offert au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT), est institué un jury d'examen pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 2.**

Le jury d'examen visé à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :

Commissaire de Gouvernement et Président :	Madame Christiane Huberty, Conseiller au MESR
Membres :	Monsieur Yves Monville, Directeur adjoint au LTETT
	Monsieur Mario Gaul, Professeur et coordinateur
	Monsieur Pitt Schneider, Professeur et coordinateur
	Monsieur Daniel Klein, Professeur
	Monsieur Daniel Peters, Professeur
	Madame Andrea Pereira, Chargée d'éducation.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre du jury d'examen pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 23 décembre 2016 portant nomination des secrétaires et rapporteurs techniques de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

Vu l'article 4 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'aménagement ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la cellule d'évaluation ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés secrétaires de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation :

Madame Isabelle LUDWIG, Inspecteur au Ministère de l'Intérieur ;

Madame Claudine SCHMIT, Inspecteur au Ministère de l'Intérieur ;

Madame Nicole SEYLER, Inspecteur au Ministère de l'Intérieur ;

Madame Sonja GOMPELMANN, Rédacteur au Ministère de l'Intérieur ;

Monsieur Georges FRANCK, Rédacteur au Ministère de l'Intérieur.

**Art. 2.**

Sont nommés rapporteurs techniques de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation :

Monsieur André NOESEN, Ingénieur industriel au Ministère de l'Intérieur ;

Monsieur Guy MEISENBURG, Technicien au Ministère de l'Intérieur.

**Art. 3.**

Le présent arrêté remplace les arrêtés ministériels du 7 octobre 2014 portant nomination des secrétaires et rapporteurs techniques de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation.

**Art. 4.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2016.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**Dan Kersch**



**Arrêté ministériel du 23 décembre 2016 portant nomination des représentants-experts de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation et de leurs suppléants.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

Vu l'article 4 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'aménagement ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la cellule d'évaluation ;

Considérant qu'en raison de changements au niveau de l'organisation au sein du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, un remaniement des postes de représentants-experts et de leurs suppléants s'impose ;

Vu la lettre de Madame la Secrétaire d'Etat à l'Economie ;

Vu la lettre de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures ;

Vu la lettre de Monsieur le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures ;

Vu la lettre de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Culture ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés représentants-experts de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation :

Monsieur Claude WAGNER, Ingénieur au Ministère du Logement ;

Monsieur Philippe PETERS, Conseiller de Gouvernement au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'Environnement, pour la commission d'aménagement ;

Madame Carmen WEISGERBER, Attaché au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'Environnement, pour la cellule d'évaluation ;

Monsieur Fabien NIMAX, Attaché au Ministère de l'Economie, Direction des Infrastructures ;

Monsieur Alex KIES, Attaché au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des transports ;

Monsieur René BIWER, Directeur de l'Administration des ponts et chaussées ;

Monsieur Luc ZWANK, Directeur adjoint de l'Administration de la gestion de l'eau, pour la commission d'aménagement ;

Monsieur Olivier JEITZ, Chargé d'études à l'Administration de la gestion de l'eau, pour la cellule d'évaluation ;

Monsieur John VONCKEN, Architecte au Ministère de la Culture ;

Monsieur Laurent SOLAZZI, Conseiller au Ministère de l'Economie, Direction générale – PME et Entrepreneuriat ;

Madame Carmen MENTZ, Architecte.

**Art. 2.**

Sont nommés suppléants des représentants-experts de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation :

Madame Diane DUPONT, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Logement ;

Monsieur Christian LAHURE, Rédacteur au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'Environnement, pour la commission d'aménagement et la cellule d'évaluation ;

Monsieur Gilbert BLESER, Ingénieur industriel au Ministère de l'Economie, Direction des Infrastructures ;  
Monsieur Christophe REUTER, Ingénieur au Ministère du Développement durable et des Infrastructures,  
Département des transports ;

Monsieur Romain SPAUS, Conseiller au Ministère du Développement durable et des Infrastructures,  
Département des Travaux publics, pour la commission d'aménagement ;

Monsieur Alain MIKOS, Ingénieur technicien inspecteur principal 1<sup>er</sup> en rang à l'Administration des ponts et  
chaussées, pour la cellule d'évaluation ;

Monsieur Olivier JEITZ, Chargé d'études à l'Administration de la gestion de l'eau, pour la commission  
d'aménagement ;

Monsieur Philippe LUTTY, Chargé d'études à l'Administration de la gestion de l'eau, pour la cellule  
d'évaluation ;

Madame Christina MAYER, Architecte au Ministère de la Culture ;

Monsieur Sven FIEDLER, Urbaniste au Ministère de la Culture, pour la commission d'aménagement et la  
cellule d'évaluation ;

Monsieur Patrick WILDGEN, Attaché au Ministère de l'Economie, Direction générale – PME et  
Entrepreneuriat ;

Monsieur Gilles DANSART, Architecte de la commune de Walferdange.

**Art. 3.**

Le présent arrêté remplace l'arrêté ministériel du 7 octobre 2014 portant nomination des représentants-  
experts de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation et de leurs suppléants.

**Art. 4.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2016.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**Dan Kersch**





**Arrêté ministériel du 23 décembre 2016 portant nomination des membres de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

Vu l'article 4 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'aménagement ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la cellule d'évaluation ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés membres de la commission d'aménagement :

Monsieur Frank GOEDERS, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur ;

Monsieur Claude SCHUMAN, Architecte au Ministère de l'Intérieur ;

Monsieur Rizo AGOVIC, Architecte-urbaniste au Ministère de l'Intérieur.

**Art. 2.**

Sont nommés membres de la cellule d'évaluation :

Monsieur Frank GOEDERS, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur ;

Monsieur Rizo AGOVIC, Architecte-urbaniste au Ministère de l'Intérieur.

**Art. 3.**

Le présent arrêté remplace l'arrêté ministériel du 7 octobre 2014 portant nomination des membres de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation.

**Art. 4.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2016.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**Dan Kersch**





**Arrêté ministériel du 23 décembre 2016 portant nomination du président, du vice-président et du vice-président suppléant de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

Vu l'article 4 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'aménagement ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la cellule d'évaluation ;

Vu la lettre de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Monsieur Arno VAN RIJSWIJCK, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur, est nommé président de la commission d'aménagement.

Madame Myriam BENTZ, Conseiller au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire, est nommée vice-président de la commission d'aménagement.

Monsieur Frank VANSTEENKISTE, Conseiller de Gouvernement au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire, est nommé vice-président suppléant de la commission d'aménagement.

**Art. 2.**

Monsieur Arno VAN RIJSWIJCK, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur, est nommé président de la cellule d'évaluation.

**Art. 3.**

Le présent arrêté remplace les arrêtés ministériels du 4 août 2011 et du 28 février 2012 portant nomination du président, du vice-président et du vice-président suppléant de la commission d'aménagement et de la cellule d'évaluation.

**Art. 4.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2016.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**Dan Kersch**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant un groupe curriculaire pour les études dans le cadre du programme des formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur;

Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 janvier 2017 annulant et remplaçant l'arrêté ministériel du 18 juin 2015 portant nomination du coordinateur pour le programme de formation « Gestion d'Entreprise et Développement Durable », dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Ettelbruck pour les années scolaires (LTETT) pour les années scolaires 2015 – 2016 et 2016-2017 ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Gestion d'Entreprise et Développement Durable », offert au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT), est institué un groupe curriculaire pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 2.**

Le groupe curriculaire visé à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :

Président:	Monsieur Yves Monville, Directeur adjoint au LTETT
Coordinateurs:	Monsieur Mario Gaul, Professeur Monsieur Pitt Schneider, Professeur
Membres:	Monsieur Daniel Peters, Professeur Monsieur Daniel Klein, Professeur Monsieur François Schartz, Expert externe

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre du groupe curriculaire pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**







**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 portant nomination des coordinateurs pour le programme de formation « Gestion d'Entreprise et Développement Durable », dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT) pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2015 portant nomination du coordinateur pour le programme de formation « Gestion d'Entreprise et Développement Durable » dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Ettelbruck pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation « Gestion d'Entreprise et Développement Durable », offert au Lycée Technique d'Ettelbruck (LTETT), Monsieur Mario Gaul, Professeur, et Monsieur Pitt Schneider, Professeur, sont nommés coordinateurs pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

**Art. 2.**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté ministériel du 18 juin 2015 portant nomination du coordinateur pour le programme de formation « Gestion d'Entreprise et Développement Durable » dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Ettelbruck pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**

